



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Tarbes, le 23 octobre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aïd al Adha 2012

La fête musulmane de l'Aïd al Adha aura lieu le vendredi 26 octobre 2012. A cette occasion, il est rappelé aux personnes concernées **que l'abattage des moutons sacrifiés dans le cadre de cette fête religieuse doit obligatoirement être effectué dans un abattoir agréé.** Cette obligation se justifie pour des raisons de santé publique et de protection animale.

Dans les Hautes Pyrénées, **l'abattoir communautaire de la Haute Bigorre (à Bagnères de Bigorre) réalisera ces abattages.**

- Les moutons devront être amenés impérativement le jeudi 25 octobre à l'abattoir communautaire entre 16h et 19 h .
- L'abattage aura lieu le vendredi matin après la prière .
- Le retrait des carcasses aura lieu le vendredi jusqu'à 16h. *Passé ce délai horaire, les carcasses ne pourront être délivrées qu'à partir du lundi 29 octobre aux heures habituelles d'ouverture.*

Les familles ne pourront en aucun cas pénétrer dans les locaux d'abattage, mais récupéreront leurs moutons (carcasse et abats) à la sortie de l'abattoir (devant le quai d'expédition).

Ces moutons doivent être **identifiés par l'éleveur d'où proviennent les animaux, accompagnés d'un document de circulation** établi par cet éleveur et transportés dans le respect des règles relatives au bien-être animal.

Le contrôle sanitaire à l'abattoir sera réalisé par le service d'inspection vétérinaire afin de veiller à la salubrité des viandes.

Les abats suivants : tête, rate, intestin grêle, seront retirés de la consommation conformément à la réglementation en vigueur.

Le prix de l'abattage est fixé cette année à 1 € par kg de carcasse

Cette organisation est mise en place par l'abattoir communautaire de la Haute Bigorre et la Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) afin de veiller à la santé des consommateurs tout en leur permettant de respecter la réglementation. Les contrevenants s'exposent donc à des sanctions : procès verbaux des services de police et de gendarmerie et saisie des carcasses.